

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 JUIN 2020

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Eric BRAIVE, Bernard SPROTTI, Marjolaine RAUZE, Frédéric PETITTA, Georges JOUBERT, Nicolas MEARY, Christian BERAUD, Sylvain TANGUY, François CHOLLEY, Norbert SANTIN, Alain LAMOUR, Thérèse LEROUX, Olivier CORZANI, Jean-Michel GIRAUDEAU, Philippe LE FOL (à partir de 21h45), Thierry ROUYER, Sophie RIGAULT, Véronique MAYEUR, Edouard MATT, Fabienne LEGUICHER, Kim DELMOTTE, COLLET Michel, Michelle BOUCHON, Olivier LEONHARDT, Maria DE JESUS CARLOS, Farid AMRANE, Nadia CARCASSET, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Brahim OUAREM, Danièle GARCIA, Thomas ZLOWODZKI, Yassin LAMAOU (jusqu'à 23h05), Christiane LECOUSTEY, Michel PELTIER, Patricia MARTIGNE, Didier JOUIN, Steevy GUSTAVE (jusqu'à 23h45), Jean-Michel BRUN, Marion LENFANT, Philippe DUDIOT (jusqu'à minuit), Noémie HAZOUT (jusqu'à minuit), Patrice LAFAGE, Gilles MARSOLLAS (jusqu'à 23h30), Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Joseph DELPIC, Isabelle OUDARD, Christian PICCOLO, Sarah KRIMI, Isabelle PERDEREAU (à partir de 22h45), Annie LECLERC, Christian KERVAZO, Alice FUENTES, Roger PERRET, Charlène BADINA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusé ayant donné pouvoir :

Monsieur Steevy GUSTAVE (pouvoir M. ROGER à partir de 23h45).

Excusées :

Mesdames Cécile BESNARD, Jocelyne GARRIC, Véronique DABADIE.

La séance est ouverte à 20h35

Monsieur le Président propose de débiter la séance en rendant hommage à la mémoire de deux anciens collègues disparus au mois d'avril dernier, victimes de cette terrible épidémie :

-Madame Irmgard ASTIER, Adjointe au Maire de Saint-Michel-sur-Orge, Conseillère Communautaire depuis 2014 et doyenne de notre assemblée

Ainsi que,

-Monsieur Gilbert PARIS, élu communautaire du Plessis-Pâté, et ancien Vice-Président de l'Agglomération du Val d'Orge en charge du traitement des déchets de 2003 à 2008.

Il est observé une minute de silence

Monsieur le Président propose de modifier ainsi l'ordre du jour :

En l'absence d'un retour des services de l'Etat sur la possibilité de créer un budget annexe pour Sésame, les points N°19 et 20 relatifs à la création d'un budget annexe « Sésame » et au vote du Budget Primitif 2020 du budget annexe « Sésame » sont reportés au conseil communautaire du 16 juillet. Ce report n'a aucun impact sur le projet Sésame qui a déjà démarré.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé.

1. Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2019

2. Compte-rendu de la délégation de pouvoirs du Président

2019/159

Demande de subvention auprès de la Région Ile de France dans le cadre de l'appel à projet « Déclencher le réflexe bois-biosourcés » pour la construction d'un réseau de fermes agroécologiques de l'opération Sésame (à hauteur de 35 000, 00 €)

2019/267

Attribution du marché relatif aux travaux de dévoiement d'un réseau haute tension rue de la Mare aux Joncs au Plessis-Pâté, avec la société ENEDIS (Montant de 44 944,96€ HT / Durée : 14 semaines)

2019/271

Convention cadre de mandat et de fourniture de prestations de vente aux enchères publiques en ligne avec la SVV AGORASTORE, pour la mise en place d'une procédure de vente aux enchères par internet de matériels et objets inutilisés appartenant à Cœur Essonne Agglomération (biens n'excédant pas 4 600,00 €) (Montant de l'abonnement de 0€ HT, prestation optionnelle d'inventaire physique de 600,00 € HT/ Durée : 1 an renouvelable 3 fois maximum)

2019/286

Convention de partenariat avec le Groupement d'Intérêt Public Stratégie d'Action Educative d'Evry-Courcouronnes, pour la mise en place de 4 journées de formation, visant à accompagner la construction d'un dispositif éducatif dédié à la persévérance scolaire, à l'attention des professionnels des Programmes de Réussite Educative, des Conseillers Principaux d'Education et des Educateurs des associations sur le territoire (Montant total : 4 000,00 €)

2019/294

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande relatif à l'acquisition, la mise en place et la maintenance d'une solution logicielle de suivi de mise en conformité au regard du règlement européen sur la protection des données personnelles, avec la société DPO Consulting (Montant annuel compris entre 1 000,00 € HT minimum et 30 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an reconductible 2 fois 1 an)

2019/307

Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Réseau Mampreneures, pour la mise à disposition de manière ponctuelle de la salle de Conseil dans les locaux du Trianon à Villemoisson-sur-Orge (A titre gracieux / Durée : 1 an)

2019/311

Attribution de l'accord cadre à bons de commande relatif à l'entretien des ascenseurs, élévateurs et monte-charges dans les bâtiments communautaires, avec la société EURO-ASCENSEURS (Montant annuel compris entre 1 000,00 € HT minimum et 55 000,00 € HT maximum/ Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an)

2019/313

Cession de véhicule Citroën Berlingo immatriculé 384 EXL 91 à la société Carrosserie RP (Montant : 100,00 € TTC)

2019/314

Signature d'un bail dérogatoire avec la société CDSI, pour un local à usage de bureaux situé dans le bâtiment RESEDA, Base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge (Montant du loyer de 1937,47 € HT HC par trimestre / Durée : jusqu'au 02/09/2020)

2019/315

Convention de mise à disposition de la piscine à Brétigny-sur-Orge, avec la mairie de Brétigny-sur-Orge, dans le cadre du téléthon, les 6 et 7 décembre 2019 (A titre gracieux)

2019/319

Avenant n°1 au contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels, avec la société CIRIL Group SAS, afin d'intégrer la protection des données personnelles (Aucune incidence financière)

2019/320

Attribution de l'accord cadre à bons de commande relatif à la fourniture de repas éco-responsable des établissements d'accueil petite enfance, avec la société ELRES (dénommée commercialement ELIOR France ENSEIGNEMENT) (Montant compris entre 68 000,00 € HT minimum et 500 000,00 € HT maximum/ Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an)

2019/321

Attribution du marché subséquent de maîtrise d'œuvre lié au dossier de Déclaration Loi sur l'Eau relatif aux aménagements sur la zone Nord de la Base (Tremblaie) au Plessis-Pâté, avec le groupement ETUDES ET SYNERGIE (mandataire) / BATT / SAFEGE / BEA / SECTEUR (Montant de 10 640,00€ HT / Durée : jusqu'à la plus tardive des situations à savoir la délivrance de l'arrêté préfectoral mentionnant l'accord ou le refus du projet ou jusqu'à la date du 31/12/2019)

2019/322

Déclaration préalable pour la création d'un abri non clos pour les 2 véhicules des appariteurs du Service Lecture Publique, au 36 rue d'Orgeval à Villemoisson-sur-Orge.

2019/323

Attribution du marché relatif à une mission de suivi-animation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) 2020-2025, avec la société CITEMETRIE (Pour les missions générales et spécifiques : montant global et forfaitaire de 765 900,00 € HT sur la période de 5 ans puis 29 787, 50 € sur les 2 périodes de reconduction de 6 mois. Pour les missions subsidiaires : montant des commandes sans minimum et 90 000,00 € HT maximum sur la période initiale de 5 ans et pour un montant des commandes sans minimum et 30 000,00 € HT maximum sur les 2 périodes de reconduction de 6 mois)

2019/324

Convention d'objectifs et de moyens avec l'association BGE-PARIF pour la mise à disposition de manière ponctuelle d'un bureau au sein de la Cité du Développement Economique (A titre gracieux / Durée : 1 an)

2019/325

Convention avec le Centre de Prévention, Formation et Insertion (CEPFI), pour la conduite d'une animation interactive « Prévenir la consommation du tabac chez les jeunes » dans le cadre de la campagne nationale « Mois sans tabac », les 7, 8, 15 et 22 novembre 2019, à l'attention des jeunes suivis par la mission locale du Val d'Orge à Sainte-Geneviève-des-Bois et des collégiens niveau 3^e du collège Charles Péguy à Morsang-sur-Orge (Montant : 1 160,00 €)

2019/326

Demande de subvention auprès de l'Etat et du Département pour les actions programmées dans le cadre de la politique de la ville 2020 « Favoriser l'accès à l'emploi local »

2019/327

Convention de mise à disposition du gymnase Lucien Allais à La Norville, avec l'Entente Sportive de la Région Arpajonnaise, pour la saison sportive 2019-2020 (A titre gracieux)

2019/328

Cession de véhicule Seat MII immatriculé CG 369 BG à la société Carrosserie RP (Montant : 100,00 € TTC)

2019/329

Bail de mise à disposition de la piste Allemande de l'ex-base aérienne 217, avec la société TSF BACKLOT 217, pour le tournage d'un film publicitaire le lundi 9 décembre 2019 (Montant : 1 200,00 € HT)

2019/330

Convention de mise à disposition de locaux et de matériels, au sein de la médiathèque Alexandre Dumas au Plessis-Pâté, avec l'association CIM.PP, afin d'organiser et mettre en œuvre des groupes de travail thématiques dédiés à l'apprentissage de l'informatique, pour l'année 2020 (A titre gracieux)

2019/331

Convention de mise à disposition du stade François Faillu à Egly, avec l'association RCSB Brétigny pour la période du 4 décembre 2019 au 31 janvier 2020 (A titre gracieux)

2019/332

Attribution du marché relatif à la réhabilitation de l'Orangerie du Château de Morsang-sur-Orge (6 lots) : - Lot n°1 : « Gros-œuvre/ Second œuvre/ Finitions » avec le groupement OSB (mandataire) / IPC, - Lot n°2 : « Charpente/ Couverture » avec la société GALLOPIN, - Lot n°3 : « Métaillerie / Serrurerie » avec la société VULCAIN, - Lot n°4 : « Electricité » avec la société STERREN, - Lot n°5 : « Chauffage/ Plomberie » avec la société LGC, - Lot n°6 : « Paysage » avec la société IDVERDE, afin de prolonger le délai d'exécution de l'ensemble des travaux de 7 semaines par rapport au délai initial de 7,5 mois (Sans incidence financière)

2019/333

Attribution du marché subséquent de maîtrise d'œuvre relatif à la réfection du tablier du pont S03a situé boulevard Eugène Lagauche à Saint-Germain-lès-Arpajon, avec le groupement ETUDES ET SYNERGIES (mandataire) / BATT / SAFEGE / BEA / SECTEUR (Montant de 16 080,00€ HT / Durée : 5 semaines pour la phase de conception et de 17 semaines pour la phase de réalisation)

2019/334

Cession de véhicule Citroën NEMO immatriculé CK 404 NG à la société Carrosserie RP (Montant : 100,00 € TTC)

2019/335

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande relatif à des missions d'assistances à maîtrise d'ouvrage pour les projets d'infrastructures et de bâtiments de Cœur Essonne Agglomération, avec la société INGENIO (Montant sans minimum et 500 000,00€ HT annuel maximum / Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an)

2019/336

Bail de mise à disposition de la piste Allemande de l'ex-base aérienne 217, avec la société TSF BACKLOT 217, pour un tournage le 19 décembre 2019 (Montant : 1 200,00 € HT)

2019/337

Bail de mise à disposition de la piste 23 de l'ex-base aérienne 217, avec la société « THALES LAS France SAS », pour l'organisation d'une manifestation avec des drones le 18 décembre 2019 (Montant : 1 000,00 € HT)

2019/338

Convention de mise à disposition de la piscine à Saint-Michel-sur-Orge, avec la Retraite Sportive du Val d'Orge, pour la saison 2019-2020 (Tarif : 25,35 €/H de mise à disposition d'un maître-nageur)

2019/339

Convention de mise à disposition de la halle de Skate à Villiers-sur-Orge, avec l'association Family-Skate, pour la saison sportive 2019-2020 (A titre gracieux)

2019/340

Contrat pour un abonnement annuel à la boîte postale Flexigo et un contrat pour l'envoi du courrier en nombre avec La Poste Solutions Business et l'établissement de Sainte-Geneviève-des-Bois

2019/341

Attribution de l'accord cadre relatif à des prestations de services juridiques – Conseil, assistance, représentation (8 lots) :

- Lot 1 : « Droit Public Général », avec le Cabinet CABANES NEVEU Associés (Montant de 100 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an renouvelable 3 fois 1 an)
- Lot 2 : « Droit de la Fonction Publique », avec le Cabinet Earth Avocats (Montant de 100 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an renouvelable 3 fois 1 an)
- Lot 3 : « Droit Publique des Affaires », avec le Cabinet CABANES NEVEU Associés (Montant de 200 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an renouvelable 3 fois 1 an)
- Lot 4 : « Domanialité », avec le Cabinet CABANES NEVEU Associés (Montant de 150 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an renouvelable 3 fois 1 an)
- Lot 5 : « Urbanisme et Environnement », avec le groupement Claisse et Associés (mandataire) et Claisse et Associés 93 (Montant de 200 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an renouvelable 3 fois 1 an)
- Lot 6 : « Droit Privé (hors droit pénal et domanialité) », avec le Cabinet SARTORIO- LONQUEUE - SAGALOVITSCH (Montant de 75 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an renouvelable 3 fois 1 an)
- Lot 7 : « Droit de la Communication et des NTIC », avec le Cabinet Alain BENSOUSSAN SELAS (Montant de 100 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an renouvelable 3 fois 1 an)
- Lot 8 : « Droit Pénal », avec le groupement Claisse et Associés (mandataire) et Claisse et Associés 93 (Montant de 75 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an renouvelable 3 fois 1 an)

2020/002

Contrat avec la société KARCHER, pour la maintenance d'une autolaveuse situé au complexe sportif Louis Babin à La Norville (Montant : 325, 00 € HT pour l'année 2020 / Durée : 1 an renouvelable tacitement)

2020/003

Contrat de service et de maintenance du système de billetterie avec la société Elisath, pour l'entretien et la maintenance du système de billetterie informatisé situé au Bassin Nautique à La Norville (Montant : 1 518, 00 € HT pour l'année 2020 / Durée : 3 ans)

2020/004

Contrat de service et de maintenance du système de billetterie avec la société Elisath, pour l'entretien et la maintenance du système de billetterie informatisé de la piscine des Trois Vallées à Breuillet (Montant : 1 518, 00 € HT pour l'année 2020 / Durée : 3 ans)

2020/005

Contrat de vérification de toboggans aquatiques et d'un appareil de levage avec le bureau VERITAS pour la piscine Léo Lagrange à Brétigny-sur-Orge et l'Espace Nautique à Sainte-Geneviève-des-Bois (Montant : 350,00 € HT pour l'année 2020 / Durée : 1 an)

2020/006

Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Entrepreneurs Cœur d'Essonne (ECE), pour la mise à disposition de manière ponctuelle des locaux au sein de la Cité du Développement Economique à Sainte-Geneviève-des-Bois (A titre gracieux / Durée : du 5 février au 31 décembre 2020)

2020/007

Avenant n° 1 au marché subséquent relatif aux travaux d'aménagement de la rue de Sainte-Geneviève à Saint-Michel-sur-Orge, avec, l'entreprise STRF, afin de prendre en compte l'ajustement de certains travaux portant ainsi le montant du marché de 285 293,10 € HT à 299 251,67 € HT, soit une plus-value de 4,89% du marché initial

2020/008

Contrats relatifs à la programmation du Théâtre Brétigny, au cours du 1^{er} semestre 2020 (Montant n'excédant pas 255 000,00€)

2020/009

Conventions avec les Partenaires de la saison Dedans Dehors du Théâtre Brétigny au cours du 1^{er} semestre 2020 (Montant n'excédant pas 35 000,00 € et pour un montant de recette n'excédant pas 35 000,00 €)

2020/010

Cession de véhicule Citroën C1 immatriculé BT 172 FH à la société JUMBO PNEUS 91 (Montant : 200,00 € TTC)

2020/015

Bail de mise à disposition de la piste 23 et de la piste Allemande de l'ex-base aérienne 217, avec l'Association Ste Geneviève Triathlon pour l'organisation d'un Duathlon le 22 mars 2020 (Montant de 7 000,00 € HT)

2020/016

Déclaration préalable pour les travaux relatifs à la modification de la clôture dans le cadre du plan particulier de mise en sureté (PPMS) de la crèche familiale Royaume des Bambins à Arpajon

2020/017

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture et la gestion d'abonnements à des journaux, revues et périodiques spécialisés, avec la société EBSCO INFORMATION SERVICES SAS (Montant annuel compris entre 30 000,00 € HT minimum et 120 000,00 € HT maximum / Durée : Jusqu'au 31 décembre 2020, reconductible 3 fois 1 an)

2020/019

Attribution du marché subséquent de travaux pour la viabilisation parcellaire pour le développement de la zone Nord BA217 au Plessis-Pâté – Phase n°5 : Requalification de la voirie existante rue de la Mare aux Joncs, avec l'entreprise COLAS (Montant global et forfaitaire de 539 175,45 € HT et sur les prestations non-prévues dans la décomposition du prix global et forfaitaire est compris entre sans minimum et 100 000,00 € HT maximum / Durée : 4 mois)

2020/021

Attribution du marché subséquent de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du poste de refoulement d'eaux usées Port Sud Trirème avenue des Alizés à Breuillet, avec le groupement ETUDES ET SYNERGIES (mandataire) / BATT / SAFEGE / BEA / SECTEUR (Montants : 15 660,00€ HT pour la mission base, 810,00€ HT pour la mission OPC, pour la tranche ferme et 7 600,00€ HT pour la tranche conditionnelle / Durée : 6 semaines pour la phase de conception et de 4 mois pour la phase de réalisation)

2020/022

Convention de dispositif prévisionnel de secours, avec l'association UNITE MOBILE DE PREMIERS SECOURS 91, pour la soirée des vœux de Cœur d'Essonne à la salle Gérard Philippe le 3 février 2020 (Montant : 560,00 €)

2020/023

Protocole d'accord transactionnel pour la construction d'un multi-accueil et d'un relai assistante maternelle à Saint-Germain-lès-Arpajon, pour le lot n°2 : « Couverture Zinc », avec la société BOURGOGNE COUVERTURE (Protocole entraînant la résiliation du marché)

2020/024

Convention de partenariat financier avec l'Agence Régionale Energie-Climat d'Ile-de-France (AREC) de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France, afin de bénéficier des ressources de l'AREC en matière de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique et de son expertise pour l'élaboration de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) et la mise en œuvre de projets énergie-climat emblématiques et innovants (Montant annuel de 2 000,00 €)

2020/025

Mise à disposition des données issues du registre national d'immatriculation des syndicats de copropriétaires au prestataire CITEMETRIE en charge de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Cœur d'Essonne Agglomération (OPAH) sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération, relatives à la charte pour la confidentialité et l'utilisation de ces données de l'Agence Nationale de l'Habitat

2020/026

Bail de mise à disposition des pistes 23 et Allemande de l'ex-base aérienne 217, avec la société « TSF BACKLOT 217 », à l'occasion de chaque tournage de l'année 2020 (Montants de location par jour : 1 200,00 € HT pour le tournage d'un long métrage, 1 400,00€ HT pour le tournage d'un clip, 1 600,00€ HT pour le tournage d'un film publicitaire, 700,00€ HT pour le tournage d'un court métrage et 300,00€ HT pour le tournage d'un film éducatif ou humanitaire)

2020/028

Attribution du marché subséquent de travaux relatif aux travaux de viabilisation parcellaire pour le développement de la zone Nord BA217 au Plessis-Pâté – Phase n°2 : Création de la voirie et réseaux- Viabilisation des parcelles sud de la Tremblaie, avec le groupement GTO (Mandataire) / URBAINE DE TRAVAUX (Montant global et forfaitaire de 834 794,97€ HT et sur les prestations non-prévues dans la décomposition du prix global et forfaitaire, montant sans minimum et 150 000€ HT maximum / Durée: 6 mois)

2020/029

Convention de mise à disposition du complexe sportif Louis Babin, du gymnase Lucien Allais et du Bassin nautique à la Norville, avec l'association Sportive du Collège Albert Camus à La Norville, pour la saison 2019-2020 (A titre gracieux)

2020/030

Convention de mise à disposition d'un chronomètre avec l'Union Sportive de Marolles section Athlétisme, afin d'organiser La Marollaise le samedi 25 avril 2020 (A titre gracieux)

2020/032

Modification du lieu d'installation de la régie principale de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités du Conservatoire de Saint-Germain-lès-Arpajon de Cœur d'Essonne Agglomération, à compter du 1^{er} février 2020

2020/033

Modification du lieu d'installation de la régie principale de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités du Conservatoire de Breuillet de Cœur d'Essonne Agglomération, à compter du 1^{er} février 2020

2020/034

Modification du lieu d'installation de la régie d'avances pour le Pôle Enseignement artistique de Cœur d'Essonne Agglomération, à compter du 1^{er} février 2020

2020/035

Avenant n° 1 au marché subséquent de travaux relatif à la requalification de la route de Cheptainville à Marolles en Hurepoix et de la route de Marolles à Cheptainville, avec le groupement TPS (Mandataire) / SATO, afin de prendre en compte l'ajustement de certains travaux portant ainsi le montant du marché de 1 498 303,64 € HT à 1 552 046,29 € HT, soit une plus-value de 3,59% du marché initial

2020/036

Attribution du marché subséquent de travaux relatif aux travaux pour la viabilisation parcellaire pour le développement de la zone Nord BA217 au Plessis-Pâté – Phase n°4 : Aménagement des espaces publics de la voirie rue de la Mare aux Joncs, avec le groupement ESSONNE-TP (mandataire) / EIFFAGE (Montant global et forfaitaire de 706 737,89 € HT et sur les prestations non-prévues dans la décomposition du prix global et forfaitaire, montant sans minimum et 130 000€ HT maximum / durée : 6 mois)

2020/039

Convention constitutive du groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Ile-de-France

2020/045

Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2020, avec la Compagnie Nue comme l'œil, pour des actions en direction des quartiers prioritaires Politique de la Ville afin de favoriser l'insertion et la diversité culturelle et sociale et combattre les différences et les inégalités entre les sexes (*Montant global et forfaitaire : 5 000,00 € TTC*)

2020/054

Mise à disposition de la piste 23, la piste Allemande et la voirie Nord/ Ouest de l'ex-base aérienne 217, avec l'association High Frequency Team, pour l'organisation d'une course adulte de 10 kms, le samedi 22 février 2020 (*A titre gracieux*)

2020/055

Convention avec l'AORIF et le GIP SNE pour l'accès au Système National d'Enregistrement (SNE) relative aux modalités d'accès aux données de la cartographie nationale de l'occupation du parc social, afin de réaliser un diagnostic partagé entre les partenaires du territoire dans le cadre notamment de la politique d'attribution de logements sociaux définie à l'échelle intercommunale (*A titre gracieux, sans limitation de durée*)

2020/056

Mise à disposition du bâtiment « Chalard » de l'ex-base aérienne 217, avec la société « TSF BACKLOT 217 », pour le tournage d'un film le 21 février 2020 (*Montant de 1 250,00 € HT*)

2020/057

Contrat de maintenance d'une autolaveuse avec la société KÄRCHER situé à la salle de Morionville à Bruyères le Châtel (*Montant annuel : 331,00 € HT*)

2020/059

Attribution de l'accord à bons de commande relatif aux prestations de sécurité et de surveillance, de gardiennage, de gardiennage cynophile, dans divers équipements communautaires et lors de manifestations organisées par Cœur d'Essonne Agglomération avec la société LUTECE PROTECTION PRIVEE (*Montant annuel compris entre 20 000,00 € HT minimum et 200 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an renouvelable 3 fois 1 an*)

2020/061

Convention de mise à disposition d'un tracteur avec l'association Arpajon Festivités, du 28 février au 2 mars 2020, afin d'organiser le carnaval d'Arpajon le dimanche 1^{er} mars 2020 (*A titre gracieux*)

2020/066

Attribution du marché subséquent relatif à la fourniture et l'acheminement de gaz naturel avec l'entreprise ENGIE (*Montant maximum de 2 500 000,00 € HT / Durée : jusqu'au 30 juin 2022*)

2020/067

Convention de partenariat avec le MEDEF Essonne afin de participer à la cérémonie des 91 d'Or qui valorise les entreprises les plus remarquables du département (*Montant : 3 000,00 €*)

2020/068

Avenant n°2 à la convention de mandat pour la construction d'un équipement public et l'aménagement d'espaces urbains situé à Sainte-Geneviève-des-Bois, avec la SORGEM, mandataire, afin de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2021 (*Sans incidence financière*)

2020/070

Convention de mise à disposition d'un local avec la société CITEMETRIE dans le cadre de ses missions liées à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), situé au sein de la citée du développement à Sainte-Geneviève-des-Bois du 17 mars 2020 au 31 décembre 2024 (*A titre gracieux*)

2020/072

Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France pour les projets artistiques et culturels du Théâtre Brétigny, du Centre d'Art contemporain de Brétigny et des résidences accueillies

2020/073

Avenant n° 1 au marché subséquent relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la gare routière Breuillet-Bruyères et ses aménagements connexes, avec la société SECTEUR (mandataire) et ARBRE A CAM, afin de modifier la répartition entre les cotraitants (*Sans incidence financière*)

2020/074

Avenant n°1 au marché subséquent relatif aux travaux de viabilisation parcellaire pour le développement de la zone Nord de la BA217 sur la commune du Plessis Pâte - phase 1, avec le groupement STRF (mandataire) / EUROVIA afin de modifier la répartition entre les cotraitants (*Sans incidence financière*)

2020/078

Convention d'objectifs et de financement « Prestation de service - Contrat enfance jeunesse » avec la Caisse d'Allocations familiales de l'Essonne pour la période 2019-2022

2020/079

Avenant n°1 au marché subséquent à l'accord-cadre relatif à l'exécution d'un service de transport à la demande, avec la société FLEXCITE TAD afin de prolonger la durée du marché jusqu'au 8 août 2020 (*Sans incidence financière*)

2020/080

Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France et du Conseil Départemental de l'Essonne dans le cadre du projet de biodiversité et de continuités écologiques sur l'ex-base aérienne 217 (phase 2) (*Montant de la subvention : 200 000,00 € auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France et 571 323,28 € auprès du Conseil Départemental de l'Essonne pour un montant de travaux estimés à 2 248 302,00 €*)

2020/081

Attribution du marché relatif aux travaux de raccordement au Réseau Public de Distribution BT du bâtiment modulaire situé avenue du Centre d'Essais en Vol sur la BA217 sur la commune de Brétigny-sur-Orge, avec la société ENEDIS (*Montant de 26 775,88 € HT / Durée : 24 semaines*)

2020/082

Demande de subvention auprès Conseil Départemental de l'Essonne dans le cadre de l'animation de l'Espace Info Energie pour 2020 (*Montant à hauteur de 15 000,00 €, selon le plan de financement prévisionnel d'un montant total de 62 128,00 € engageant 17 198,23 € de fonds propres communautaires et 29 929,77 € de subvention de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)*)

2020/084

Avenant n° 1 au marché à bons de commande relatif à la maintenance des équipements électriques et électromécaniques des stations de pompage d'eaux usées et d'eaux pluviales, avec la société EMU I.D.F, afin de prolonger la durée du contrat jusqu'au 31 octobre 2020 portant ainsi le montant maximum du marché de 600 000,00 € HT à 650 000,00 € HT, soit une plus-value de 2,08% du marché initial

2020/085

Avenant n° 1 au marché de nettoyage des bâtiments y compris le vitrage, avec le groupement EUROPE SERVICES PROPTE (mandataire) / G.F. SERVICES, afin de prolonger la durée du contrat jusqu'au 31 octobre 2020 portant ainsi le montant maximum du marché de 600 000,00 € HT à 950 000,00 € HT, soit une plus-value de 14,60% du marché initial

2020/087

Avenant n° 1 à l'accord cadre à bons de commande relatif aux missions de coordination sécurité et prévention de la santé (CSPS) pour les travaux dans les domaines de l'assainissement, du génie civil et de la voirie, afin de prolonger la durée du marché jusqu'au 31 octobre 2020 :

- Lot n°1 : « Missions CSPS en catégorie 1 », avec la société ETUDES & SYNERGIES, portant le montant maximum du marché de 80 000,00 € HT à 95 000,00 € HT, soit une plus-value de 18,75% du marché initial

- Lot n°2 : « Missions CSPS en catégorie 2 et 3 », avec la société ETUDES & SYNERGIES, portant le montant maximum du marché de 100 000,00 € HT à 125 000,00 € HT, soit une plus-value de 25% du marché initial

2020/088

Attribution de l'accord cadre à bons de commande relatif à l'élaboration d'un plan guide pour la revalorisation commerciale et urbaine du parc commercial et d'activités de la Croix Blanche, avec le groupement PATRIARCHE (mandataire) / ASEA / BERENICE / INDDIGO / HANK (*Montant annuel compris entre 0 € HT minimum et 200 000,00 € HT maximum / Durée : 12 mois*)

2020/089

Avenant n° 1 au marché de prestation de service d'assurance pour les besoins de Cœur d'Essonne Agglomération pour le Lot 1 : Assurance « Dommages aux biens et risques annexes », avec le groupement Cabinet BRETEUIL ASSURANCE COURTAGE (mandataire) / Compagnie VHV ALLGEMEINE VERSIGHERUNG AG, afin de limiter la majoration du taux de prime de 40% négocié à 15%, portant le taux de prime (indexé en 2019) de 0,4365 €/m² à de 0,505 €/m², soit une plus-value de 5,30% du marché initial

2020/091

Convention de coopération public-public avec le Département de l'Essonne pour l'acquisition et dotation d'équipements de protection en vue de protéger la population essonnoise dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 en vue de les distribuer à la population essonnoise

2020/095

Adhésion de Cœur d'Essonne Agglomération au Fonds Résilience mis en œuvre par le Conseil Régional-Ile-de France et la Banque des territoires pour venir en aide, par le versement d'avances remboursables aux entreprises du territoire les plus impactées du point de vue économique (montant global maximum : 400.000€)

2020/096

Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2020 avec l'association Initiative Essonne pour son action de soutien aux créateurs, repreneurs et dirigeants d'entreprises en croissance d'activités situés sur le territoire des communes membres de Cœur d'Essonne (*Montant : 26 793,73 €*)

2020/097

Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2020 avec l'association France Active Seine-et-Marne Essonne, portant sur la mise en œuvre du programme d'intérêt économique général sur le territoire de l'agglomération (*Montant : 15 000,00 €*)

2020/098

Convention attributive d'une aide avec la Coopérative d'activité et de l'emploi ESSCOOP, portant sur la création d'entreprise et le soutien au développement de l'économie durable (*Montant : 12 000,00 €*)

2020/099

Convention d'objectifs et de moyens avec l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement en Essonne) pour l'information neutre et gratuite auprès des habitants du territoire sur toutes les questions juridiques liées au logement (*Montant : 13 062,00 €*)

2020/102

Transformation de postes portant sur la création de 8 postes et la suppression de 8 postes, des filières administrative et technique

2020/103

Transformation de postes : modification de la durée hebdomadaire de travail du personnel sur 16 postes de l'enseignement artistique

2020/104

Transformation de postes portant sur la création de 4 postes et la suppression de 4 postes, des filières technique, administrative médicosocial et création d'un poste dans le cadre du projet Sésame

2020/106

Demandes de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour les projets artistiques, éducatifs et culturels du Théâtre Brétigny, du Centre d'Art contemporain de Brétigny et des résidences accueillies

2020/107

Attribution du marché n°2019-AO-PGD-102 relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération :

Pour le lot n° 1 « Collecte des ordures ménagères résiduelles, des déchets ménagers recyclables et des déchets végétaux en porte-à-porte », avec la société SEMAER, située Ecosite Vert le Grand – 91810 VERT-LE-GRAND pour un montant défini en application des coûts fixes et variables définis dans le marché.

Pour le lot n° 2 « Collecte des déchets ménagers en colonnes d'apport volontaire », avec la société OTUS, située 31 avenue Ampère - 91320 WISSOUS pour un montant défini en application des coûts fixes et variables définis dans le marché.

Pour le lot n° 3 « Collecte des encombrants et mise à disposition de bennes », avec la société SEMAER, située Ecosite Vert le Grand – 91810 VERT-LE-GRAND pour un montant défini en application des coûts fixes et variables définis dans le marché.

Ce marché est conclu pour une durée de 5 ans et 4 mois à compter du 1er septembre 2020, reconductible 2 fois par période annuelle successive.

2020/111

Réouverture des terrains de tennis extérieurs du stade communautaire Louis Babin (La Norville) à compter du 29 mai 2020 et établissement du protocole d'accès

Les cinq délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

3. Approbation des comptes de gestion 2019

➤ Après avoir constaté la concordance entre les comptes de gestion du Trésorier et les Comptes Administratifs de Cœur d'Essonne Agglomération (budget principal et budgets annexes : assainissement, parcs activités, Espace J. Verne, Hôte d'entreprises et Base Aérienne).

➤ **ADOpte**, en l'absence d'observations et de réserves, les comptes de gestion de l'exercice 2019 dressés par le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois (budget principal et budgets annexes : assainissement, parcs activités, Espace J. Verne, Hôtel d'entreprises et Base Aérienne).

Conformément à l'article L 2121-14 du C.G.C.T, le Président du Conseil Communautaire s'est retiré au moment du vote des comptes administratifs du Budget Principal et des Budgets annexes.

4. Approbation du Compte Administratif 2019 – Budget Principal

➤ **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2019 de Cœur d'Essonne Agglomération comme suit :

section d'investissement

solde d'exécution - 4 632 184,56 €

Solde des restes à réaliser 3 412 788,20 €

section de fonctionnement

résultat de clôture + 5 406 175,42 €

5. Budget Principal – Affectation du résultat 2019

➤ **CONSTATE** les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
. résultat de clôture	5 406 175,42€
Section d'investissement	
. solde d'exécution	-4 632 184,56€
. solde des restes à réaliser	3 412 788,20€
Soit un besoin de financement	1 219 396,36€

6. Budget supplémentaire 2020 – Budget Principal

➤ **ADOPTÉ** le budget supplémentaire 2020 de Cœur d'Essonne Agglomération, équilibré en dépenses et en recettes à :

Section d'investissement **+ 18 148 544,36 €**
(dont 13 516 359,80 € de RAR dépenses
et 16 929 148 € de RAR recettes)

et

Section de fonctionnement **+ 6 580 688,06 €**

7. Vote des taux de fiscalité – année 2020 – taxes foncières

➤ Considérant que pour 2020, le taux de taxe d'habitation n'est pas soumis au vote du Conseil Communautaire mais reconduit à l'identique de 2019 soit 8,19%, conformément au cadre législatif de la Loi de Finances.

➤ **FIXE** pour 2020, les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 0.00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 3.54 %

La délibération suivante est adoptée par 54 voix et 1 abstention (Monsieur ZLOWODZKI)

8. Vote du taux de C.F.E. 2020 (Cotisation Foncière des Entreprises)

➤ **FIXE** le taux de CFE pour 2020 à **28,42 %** sur l'ensemble du territoire de Cœur d'Essonne Agglomération.

Les quatre délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

9. Dotation de Solidarité Communautaire 2020 – détermination du montant et des critères de répartition

➤ **FIXE** le montant total de la dotation de solidarité communautaire 2020 à **3 916 463,70 €** soit un montant identique à celui de 2019.

➤ **DIT** que le montant de la DSC 2020 est réparti de la même manière que l'année précédente comme indiqué dans le tableau ci-après :

Arpajon	216 383,06 €
Avrainville	27 052,26 €
Brétigny-sur-Orge	472 724,27 €
Breuillet	173 055,79 €
Bruyères-le-Châtel	63 706,14 €
Cheptainville	45 252,86 €
Egly	119 911,90 €
Fleury-Mérogis	259 715,58 €
Guibeville	16 320,85 €
La Norville	75 534,00 €
Le Plessis-Pâté	69 186,85 €
Leuville-sur-Orge	92 771,95 €
Longpont-sur-Orge	118 864,21 €
Marolles-en-Hurepoix	100 846,77 €
Morsang-sur-Orge	440 411,64 €
Ollainville	100 655,48 €
Sainte-Geneviève-des-Bois	672 433,26 €
Saint-Germain-lès-Arpajon	212 036,58 €
Saint-Michel-sur-Orge	391 489,84 €
Villemoisson-sur-Orge	144 377,37 €
Villiers-sur-Orge	103 733,04 €
	3 916 463,70 €

10. Attribution de compensation provisoire 2020

➤ **FIXE** le montant provisoire de l'attribution de compensation positive de 2020 à **17 579 973,97 €** et l'attribution de compensation négative à **- 1 187 251,35 €**

➤ **DIT** que le montant de l'attribution de compensation 2020 est réparti comme indiqué dans le tableau ci-après :

VILLES	AC provisoire 2019	AC définitive 2019	AC provisoire 2020
Arpajon	410 885,52 €	450 541,16 €	450 541,16 €
Avrainville	323 662,38 €	323 662,38 €	323 662,38 €
Brétigny-sur-Orge	4 698 632,90 €	4 698 632,90 €	4 698 632,90 €
Bruyères-le-Châtel	15 245,31 €	15 245,31 €	15 245,31 €
Cheptainville	43 231,84 €	43 231,84 €	43 231,84 €
Egly	47 163,62 €	68 047,17 €	68 047,17 €
Fleury-Mérogis	2 942 578,04 €	2 942 578,04 €	2 942 578,04 €
Guibeville	142 252,75 €	142 252,75 €	142 252,75 €
Le Plessis-Pâté	1 653 379,00 €	1 653 379,00 €	1 653 379,00 €
Leuville-sur-Orge	80 322,00 €	80 322,00 €	80 322,00 €
Longpont-sur-Orge	246 351,00 €	246 351,00 €	246 351,00 €
Marolles-en-Hurepoix	1 013 211,84 €	1 013 211,84 €	1 013 211,84 €
Ollainville	992 171,53 €	1 042 614,11 €	1 042 614,11 €
Sainte-Geneviève-des-Bois	4 051 204,00 €	4 051 204,00 €	4 051 204,00 €
Saint-Germain-lès-Arpajon	462 786,09 €	589 872,43 €	589 872,43 €
Saint-Michel-sur-Orge	117 324,00 €	117 324,00 €	117 324,00 €
Villiers-sur-Orge	101 504,04 €	101 504,04 €	101 504,04 €
Total	17 341 905,86 €	17 579 973,97 €	17 579 973,97 €
Breuillet	- 462 386,72	-462 386,72 €	-462 386,72 €
La Norville	- 162 037,20	- 148 003,17 €	- 148 003,17 €
Morsang	- 572 744,00	- 572 744,00 €	- 572 744,00 €
Villemoison	- 4 117,46	- 4 117,46 €	- 4 117,46 €
Total	- 1 201 285,38	- 1 187 251,35 €	- 1 187 251,35 €

11. Répartition du FPIC 20207

➤ **DECIDE** d'opter pour la **répartition dérogatoire libre** et de choisir d'affecter, pour l'exercice 2020, l'intégralité du prélèvement à Cœur d'Essonne Agglomération.

12. Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2020 (TEOM)

➤ **FIXE** le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2020 à **8,06%** pour l'ensemble des vingt et une communes du territoire.

La délibération suivante est adoptée par 49 voix et 5 abstentions (Madame et Messieurs GUSTAVE, PERDEREAU, PICCOLO, ROGER et ZLOWODZKI)

13. Ajustements du SCoT approuvé pour la prise en compte des remarques de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité

➤ **APPROUVE** l'ensemble des ajustements du SCoT approuvé, tels que listés de manière exhaustive dans le tableau joint à la présente délibération.

➤ **APPROUVE** le dossier de SCoT tel qu'il est annexé à la délibération.

➤ **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre la présente délibération pour rendre exécutoire le SCoT et en particulier à :

- Transmettre le SCoT à l'autorité administrative compétente de l'Etat ;
- Afficher la présente délibération au siège de Cœur d'Essonne Agglomération, et faire procéder à l'affichage dans les mairies des communes membres pendant un mois ;
- Faire mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le Département ;
- Publier la délibération au recueil des actes administratifs ;
- Publier le SCoT sur le Géoportail national de l'urbanisme ;
- Mettre à disposition du public le SCoT à la Cité du développement économique et de l'emploi aux jours et horaires habituels d'ouverture, et sur son site internet ;
- Transmettre le SCoT exécutoire aux personnes publiques associées, ainsi qu'aux communes compris dans son périmètre ;

Les trois délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité et Monsieur TANGUY ne prend pas part au vote :

14.Approbation du Compte Administratif 2019 - Budget annexe Base 217

➤ **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget annexe « Base Aérienne» comme suit :

Section de fonctionnement	
. résultat de clôture	159 925,15 €
Section d'investissement	
. solde d'exécution	- 7 837 801,51 €
. solde des restes à réaliser	8 009 054,74 €
. excédent de financement	171 253,23 €

15.Affectation du résultat 2019 - Budget annexe Base 217

➤ **CONSTATE** les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
. résultat de clôture	159 925,15 €
Section d'investissement	
. solde d'exécution	-7 837 801,51 €
. solde des restes à réaliser	8 009 054,74 €
Soit un excédent de financement en section d'investissement	171 253,23 €

➤ **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2019 de la manière suivante :

Affectation en report à nouveau fonctionnement (002) : 159 925,15 €

Affectation en report à nouveau investissement – déficit (001) : 7 837 801,51€

16.Budget supplémentaire 2020 – Budget annexe Base 217

➤ **ADOpte** le Budget Supplémentaire 2020 du budget annexe « Base aérienne » équilibré en dépenses et en recettes à :

Section d'investissement + 6 184 918,91 €
(dont 3 955 193,70€ de RAR en dépenses 11 964 248,44€ de RAR en recettes)
et

Section de fonctionnement + 22 879,50 €

Les deux délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

17.Approbation du Compte Administratif 2019 - Budget annexe des Parcs d'Activités

➤ **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget annexe « Parcs d'activités » de Cœur d'Essonne Agglomération comme suit :

Section de fonctionnement	
. résultat de clôture	-382 693,55 €
Section d'investissement	
. solde d'exécution	-412 223,56 €

18.Approbation du Compte Administratif 2019 - Budget annexe Hôtel d'Entreprises

➤ **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget annexe « Hôtel d'entreprises » de Cœur d'Essonne Agglomération comme suit :

Section de fonctionnement	
. résultat de clôture	185 688,99 €
Section d'investissement	
. solde d'exécution	-12 843,28 €

Les deux délibérations suivantes sont adoptées par 50 voix et 1 abstention (Monsieur ZLOWODZKI)

21.Approbation du Compte Administratif 2019 – budget annexe Assainissement

➤ **ADOPTE** le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget annexe Assainissement comme suit :

. Section d'Investissement

Solde d'exécution - 3 053 317,67 €

. Section de Fonctionnement

Résultat de clôture 5 699 687,50 €

22.Affectation du résultat 2019 – Budget annexe Assainissement

➤ **CONSTATE** les résultats suivants :

Section de fonctionnement

. résultat de clôture 5 699 687,50 €

Section d'investissement

. résultat de clôture - 3 053 317,67 €

. solde des restes à réaliser - 532 241,24 €

Soit un déficit de financement en section d'investissement de : - 3 585 558,91 €

➤ **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

Il est proposé d'affecter le solde de la section de fonctionnement de la façon suivante :

. 1068 – dotations 3 585 558,91 €

. 002 – report en fonctionnement 2 114 128,59 €

Les neuf délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

23.Budget supplémentaire 2020 – Budget annexe Assainissement

➤ **ADOPTE** le Budget Supplémentaire 2020 du budget annexe « Assainissement » équilibré en dépenses et en recettes à :

Section d'investissement 6 211 237,15 €

et

Section de fonctionnement 2 614 128,59 €

24.Approbation du Compte Administratif 2019 - Budget annexe Espace Jules Verne

➤ **ADOPTE** le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget annexe « Espace Jules Verne » comme suit :

Section d'Investissement

-Solde d'exécution + 139 674,67 €

Section de Fonctionnement

-Résultat de clôture + 406 613,85 €

25.Affectation du résultat 2019 - Budget annexe Espace Jules Verne

➤ **CONSTATE** les résultats suivants :

Section de fonctionnement

résultat de clôture + 406 613,85 €

Section d'investissement

solde d'exécution + 139 674,67€

Restes à réaliser

- dépenses + 135 899,85€

- recettes + 75 000,00 €

➤ **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

Compte 002 – report en fonctionnement +406 613,85€

Compte 001 – report en investissement +139 674,67€

26. Budget supplémentaire 2020 - Budget-annexe Espace Jules Verne

➤ **ADOpte** le budget supplémentaire 2020 du budget annexe de l'Espace Jules Verne équilibré comme suit :

- Section de Fonctionnement + **406 613,85 €**
- Section d'Investissement + **139 674,67 €**

27. Fixation du coût de réservation d'un berceau dans les structures d'accueils de la petite enfance

➤ **APPROUVE** le montant du coût annuel de réservation d'un berceau fixé à 12 000 euros pour un accueil de 4 à 5 jours par semaine.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions et avenant de réservation de berceaux avec les entreprises ou administrations concernées.

28. Répartition de la Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) et de la participation pour le financement de l'assainissement collectif « eaux usées assimilées domestiques » (PFAC « eaux usées assimilées domestiques »)

➤ **RETIRE**, les dispositions de la délibération 19.231 du 12 décembre 2019 relatives à la répartition de la PFAC et de la PFAC « eaux usées assimilées domestiques »,

➤ **DECIDE** de fixer la répartition des recettes de la PFAC et PFAC « eaux usées assimilées domestiques » de la façon suivante :

- - pour les immeubles d'habitation individuelle (jusqu'à 150 m² de surface de plancher ou équivalents pour les opérations assimilées domestiques), la totalité de la recette PFAC est affectée au budget assainissement collectif de CDEA,
- - pour les autres opérations (immeubles d'habitation individuelle et immeubles collectifs > 150 m² ou équivalents pour les activités assimilées domestiques) :
- - de 150 à 500 m² de surface de plancher (y compris en cas d'application du forfait de 4.000 euros pour non-communication par le propriétaire d'un immeuble préexistant de sa surface de plancher) : 75 % collecte / 12,5 % syndicat compétent pour le transport / 12,5 % syndicat compétent pour l'épuration,
- - > 500m² de surface de plancher : 60 % collecte / 20 % syndicat compétent pour le transport / 20 % compétent pour l'épuration.

➤ **AUTORISE** le Président à signer la convention pour le reversement avec le Syndicat de l'Orge et le SIARCE.

29. Fixation du montant de la redevance pour l'occupation du « chemin » situé sur la commune de Brétigny-sur-Orge entre la voirie (rond-point - rue du Roussillon) et une parcelle (BB 74) contiguë à un terrain (BB 73) comprenant un bassin de rétention des eaux pluviales

➤ **FIXE** le montant annuel de la redevance à 100 euros.

30. Modification du périmètre du SIARCE par adhésion des communes de Courances, de Courdimanche-sur-Essonnes, de Dannemois, de Gironville-sur-Essonnes, de Maisse, de Moigny-sur-Ecole, de Oncy-sur-Ecole, de Videlles et de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonnes

➤ **APPROUVE** l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau des communes de Courances, de Courdimanche-sur-Essonnes, de Dannemois, de Gironville-sur-Essonnes, de Maisse, de Moigny-sur-Ecole, de Oncy-sur-Ecole et de Videlles au titre de la compétence eaux pluviales urbaines, et l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonnes (pour les communes de Blandy, Bois-Herpin, Bouville, Brouy, Champmotteux, la Forêt-Sainte-Croix, Marolles-en-Beauce, Mespuits, Puiset, Ie-Marais, Roinvilliers, Valpuseaux) au titre de la compétence GEMAPI.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président du SIARCE à solliciter Madame la Préfète de Seine et Marne ainsi que Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin que soient constatées, par arrêté inter-préfectoral, les adhésions précitées.

31. Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'entretien de la Rivière la Juine et ses Affluents (SIARJA) et modification de son périmètre

➤ **APPROUVE** au sens des articles L. 5211-18 et L. 5211- 61 du CGCT l'extension du périmètre d'adhésion au SIARJA pour la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde (CCEJR), pour le territoire sis sur le bassin versant de la Juine de la commune de VILLECONIN.

➤ **APPROUVE** la modification des statuts, proposée et votée par le comité syndical du SIARJA le 4 mars 2020 concernant l'extension du périmètre d'adhésion de la CCEJR au SIARJA pour la commune de VILLECONIN et la substitution des communes de MEREVILLE et d'ESTOUCHES par la commune nouvelle « Le MEREVILLOIS ».

La séance est levée à 00h25

Fait à Ste Geneviève-des-Bois, le 18 juin 2020.

*Le présent extrait a été affiché
ce jour à proximité de la porte
de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération
en exécution de la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999.*

Le Président,

Eric BRAIVE.

